



Maitriser le cycle de production comptable : process de tenue et de révision, accompagnement des clients et utilisation spécifique de Pennylane

Comment **utiliser Pennylane** et s'assurer que l'ensemble des comptables **partagent les mêmes pratiques** ?

L'utilisation d'une nouvelle plateforme digitale représente un changement de grande ampleur pour les collaborateurs comptables et leurs clients.

Pour assurer une continuité de services et un accompagnement optimal des clients, il est donc primordial d'organiser une prise en main rapide et efficace de l'outil, tout en s'assurant d'une homogénéisation des pratiques.



LE MOT DU RÉFÉRENT

Face à cette digitalisation qui impacte le quotidien des comptables, l'accompagnement des collaborateurs comptables et l'harmonisation de leurs pratiques sont une étape incontournable.



Contenus

- Partage des bonnes pratiques, des raccourcis de saisie
- Prise en main du module de révision
- Personnalisation des plaquettes
- Montée en compétences sur l'interface client



Méthodes pédagogiques

- Aide à la prise en main sur cas réel, temps d'échange et partage des bonnes pratiques d'usage courant
- Interactivité, partage d'expériences



Objectifs

Apporter un socle commun d'outils et de compétences

Accompagner les collaborateurs dans leur montée en compétences digitales dans le cycle de production comptable

- Maitriser tout le processus de tenue courante en posture de « comptable digital »
- Maitriser tout le processus de révision en posture de « comptable digital »



Pour qui ?

Collaborateur comptable



Prérequis

Participation à la formation digitalisation du métier comptable



Vérifier la validation des acquis

Feedback à chaud via l'utilisation d'un ROTI*

*ROTI : Récolter du feedback et évaluer l'efficacité



Coût par session (de 3 à 20 collaborateurs)
1 600 € HT / journée



Durée
1 jour / 9h - 17h



Dates
A venir



Lieu
Présentiel



CONTACT

formation-implid@implid.com

Délais d'accès : Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation possible sous 60 jours maximum.

Accessibilité : Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situation de handicap.